

### **Lettre ouverte aux employeurs et aux salariés du Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles**

Paris, le 29 décembre 2016

La FNH (Fédération Nationale de l'Habillement) donne des consignes de vote contre ses adhérents et les entreprises de la branche de l'habillement détaillant.

Vous êtes appelés à voter entre le 30 décembre 2016 et le 13 janvier 2017 pour les élections TPE. Au lieu de respecter la neutralité comme c'est la règle habituellement dans les élections professionnelles, la FNH sort de sa réserve et veut influencer le vote.

**A en croire la FNH, la valeur d'une organisation syndicale se mesurerait au nombre de signatures. Pour FO ce qui compte c'est le contenu des accords et les valeurs défendues par l'organisation syndicale.**

FO a négocié dans la branche, depuis sa création, pour faire évoluer les accords existants, mais depuis quelques années, la FNH fait la sourde oreille et essaie de réduire les droits des salariés :

- ✓ FO aurait bien signé un accord sur le temps de travail... mais l'accord proposé à l'époque réduisait les droits des salariés, en particulier, avec les temps partiels, en dessous de 21h hebdo, modulés sur l'année. Un jour, on est quasi plein temps et le lendemain... quasi sans rien faire. La partie patronale assurait qu'il était possible de cumuler plusieurs emplois. Comment peut-on cumuler dans le même secteur quand on est sollicité grandement en saison par un employeur ? L'autre employeur va nous inventer de l'activité hors saison ? Le fait de rechercher un emploi est déjà dur, alors plusieurs, on fait comment ?
- ✓ FO aurait bien signé un accord sur une complémentaire santé... mais la partie patronale est restée sourde à nos demandes principales, en particulier pour qu'il y ait plus de justice sociale. Cette négociation fait suite aux désengagements de la Sécurité Sociale du fait des directives gouvernementales.

Les salariés ne sont pas responsables.

FO avait revendiqué la prise en compte des enfants comme cela est le cas à la Sécurité Sociale (il faut bien les soigner et autant les soigner bien). FO avait revendiqué une prise en charge totale ou partielle des apprentis et des temps partiels. Le niveau très faible des salaires dans la branche ne permet pas de mettre en plus la main à la poche pour une complémentaire santé. La solution de ne pas obliger les salariés qui n'en ont pas les moyens de ne pas avoir de complémentaire santé, cela revient à dire : « certains pourront se soigner d'autres non ». Notre proposition n'a pas été chiffrée. Il y a pourtant des fonds qui dorment et qui auraient pu financer cela, sans oublier la solidarité de la branche qui aurait pu être organisée.

1



- ✓ FO aurait bien signé un accord sur la prévoyance... mais rien n'a été fait depuis des années pour réunir toutes les entreprises chez le même organisme (ce qui était obligatoire avant). Rien n'a été fait pour mettre en avant les fonds des caisses de solidarité disponibles pour les salariés.
- ✓ FO aurait bien signé un accord sur les salaires... mais la partie patronale n'a pris aucune revendication en compte. Nous aurions pu mettre en place un plan pluriannuel pour étaler la mise en place d'une prime transport, une meilleure prise en compte de l'ancienneté, une hiérarchie réelle des salariés par rapport aux métiers et à la classification.
- ✓ FO aurait bien négocié une vraie classification avec une vraie reconnaissance des métiers. C'est resté en plan, car la FNH n'était intéressée uniquement que par les nouveaux métiers de WEBMASTERS. Tout le monde sait qu'il y a pléthore de ces métiers. La priorité, c'est la vente, la retouche, le plus que les succursalistes n'ont pas pour faire la différence.

### **Mais qu'a fait FO concrètement pour les salariés de la Branche de l'habillement détaillant ?**

Ces deux dernières années auront été dures en matière de mobilisation pour la défense des intérêts des salariés, entre la loi Macron et la loi El Khomri, la section FO COMMERCE n'aura pas chômé.

A toutes les manifestations, réunions, actions juridiques, FO COMMERCE a répondu présent pour défendre les intérêts des salariés, l'emploi et limiter les distorsions de concurrence qui s'appuient sur le social, contrairement à certaines organisations (largement mises en avant par la FNH) qui ont ouvertement soutenu ces contre-réformes qui vont déséquilibrer les droits des salariés. Qu'ils se trouvent dans une TPE ou une Grande Entreprise, la note sera salée.

Certaines organisations sont déjà à pied d'œuvre pour faciliter la mise en œuvre des lois citées. La championne des signatures dans l'habillement demande déjà d'élargir les ouvertures du dimanche quand elle est sollicitée en particulier pour « La vallée village ».

Mais l'impact aura pour effet, aussi, la disparition d'un grand nombre d'entreprises, celles qui ne pourront pas résister aux possibilités de déréglementation plus facilement réalisable par la concurrence directe des succursalistes de l'habillement. C'est l'objet des lois MACRON et EL KHOMRI.

Les Conventions Collectives réduisent les effets de la concurrence. Il faut les sauvegarder et les protéger. FO COMMERCE reste attachée à la hiérarchie des normes, c'est-à-dire l'amélioration du code du travail par les conventions collectives et surtout ne pas remettre en cause les conventions collectives par des accords d'entreprise. Nous sommes favorables au maintien de la Convention collective nationale du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles.

### **Le Repos dominical, c'est aussi protéger l'emploi des TPE.**

FO COMMERCE reste un défenseur du repos dominical, c'est le seul moment où l'on peut profiter de notre entourage. Maintenir une boutique ouverte 7 jours sur 7, il faut avoir les moyens financiers et humains pour le faire. Bien entendu, les enseignes des grands groupes profiteront car elles en ont les moyens, pour écraser les commerces indépendants.

A ceux qui nous disent le contraire, qu'ils nous trouvent encore des indépendants du meuble, du bricolage, de la quincaillerie, des vendeurs de couleurs, de l'art de la table, en région parisienne (en dehors de Paris). Les mastodontes de la distribution ouverts 7/7, et parfois illégalement, ont tué leurs concurrences. Les centres villes se désertifient au bénéfice des hypermarchés (et leurs galeries marchandes) et des zones commerciales de périphérie.



Alors la question est posée : est-ce que la FNH défend ses adhérents et les autres employeurs de la branche quand elle soutient les organisations syndicales qui accompagnent et mettent en œuvre la législation qui menace les TPE ?

C'est aux employeurs de répondre à cette question et de s'arranger avec cette contradiction.

Quant aux salariés des détaillants de l'habillement et de la lingerie, FO vous invite à voter massivement pour une organisation syndicale libre et indépendante du patronat.

Voter pour FO, c'est soutenir les revendications pour une meilleure reconnaissance des métiers par le salaire, la classification. Pour qu'il y ait plus de justice sociale, il faut clairement signifier à la FNH, il faut que ça change dans la branche : "Négociez !"

**Alors votez FO.**



**Christophe LE COMTE**  
Secrétaire de la Section fédérale du Commerce

---

A propos de la loi travail, nous vous invitons à lire : « Les apprentis sorciers », l'in vraisemblable histoire de la loi travail - Jean-Claude MAILLY (Auteur). Paru le 30 novembre 2016 Essai (broché).

